



Madame, Mademoiselle, Monsieur

Au fil des mois, les projets, énoncés lors de la cérémonie des vœux qui s'est déroulée le 24 janvier dernier, deviennent réalité.

Nous avons ouvert à la promenade deux nouveaux chemins : le chemin des *Brulants* reliant le hameau du Ruel au Heulme, le chemin des *Houssayes* permettant de rejoindre le bas du Ruel à la commune de Bréançon

poursuivant ainsi notre objectif de recréer une continuité de circuits de circulation douce entre les hameaux et les villages.

Les travaux de remise en état de la crèche sont en cours de réalisation et nos chers petits pourront regagner leur logis d'origine dès septembre.

Rebouchage des trous sur des routes fortement dégradées par les conditions climatiques de cet hiver particulièrement rigoureux.

La chapelle dont le sol a été refait bénéficie d'ouvertures au public régulières.

Des aménagements de sécurité routière et la protection des piétons ont été réalisés avec notamment la création de trottoir au Hameau de Rayon.

Dans les prochains mois, d'autres actions vont démarrer : remise en état de la mare au Bourg et préservation de sa biodiversité réalisant ainsi notre objectif de préservation des zones humides, ainsi que de nouveaux aménagements liés à la sécurité routière.

Le Conseil municipal s'est engagé dans une démarche volontaire tout en respectant le pouvoir d'achat de chacun.

Il n'y aura donc pas d'augmentation des taux des taxes locales en 2009.

Je reste attentif aux difficultés des uns et des autres qui peuvent subir les effets de la crise avec plus de gravité ; perte d'emploi, surendettement, difficultés pour assurer le quotidien (personnes âgées et familles nombreuses).

N'hésitez pas à nous signaler les personnes que vous connaissez en situation difficile.

À l'approche de la période estivale, je vous souhaite de très agréables vacances dépaysantes ou de repos dans notre beau village.

Bien cordialement,

*Le maire,
Jean-Pierre Fohrer*

HARAVILLIERS

SAUSSETTE

LE RUEL

QUONIAM

RAYON

LE CHRIST D'HARAVILLIERS

CONNEBOT

LES BUTTES DE ROSNE

PETIT SAUSSETTE

TUILERIES

LE PASSEPORT BIOMÉTRIQUE DANS LE VAL-D'OISE

Le passeport biométrique est...

... un document de voyage qui permet à son titulaire de certifier son identité. Hautement sécurisé, il inclut un composant électronique où sont enregistrés l'état civil, la photo et les empreintes digitales numérisées du titulaire.

Les demandes...

... peuvent être déposées dans n'importe quelle mairie rattachée au réseau national biométrique y compris dans un département différent de son lieu de domicile. 32 mairies Val-d'Oisiennes peuvent accueillir votre demande de passeport biométrique.

Les mairies équipées dans le Val-d'Oise sont...

... Argenteuil, Auvers-sur-Oise, Beaumont, Cergy, Domont, Eaubonne, Ecouen, Enghien-les-Bains, Eragny-sur-Oise, Ermont, Franconville, Garges-lès-Gonesse, Gonesse, Goussainville, Herblay, Jouy-le-Moutier, L'Isle-Adam, Luzarches, Magny-en-Vexin, **Marines**, Montmorency, Pontoise, Roissy-en-France, Saint-Gratien, Saint-Leu-la-Forêt, Saint-Ouen-l'Aumône, Sannois, Sarcelles, Soisy-sous-Montmorency, Taverny, Vigny, Villiers-le-Bel.

Les pièces à fournir sont...

... les mêmes que celles demandées auparavant. Une liste vous sera remise avec l'imprimé de demande (voir également le site Internet de la Préfecture du Val-d'Oise ou du Ministère de l'Intérieur). Il est indispensable de présenter au guichet : originaux + copies de ces pièces nécessaires à la constitution du dossier.

Les photographies peuvent être prises directement en mairie lors du dépôt de la demande. Toutefois, le demandeur peut amener ses photos d'identité qui doivent être conformes aux exigences réglementaires.

Les empreintes...

... de huit doigts seront numérisées lors de la demande en mairie. C'est pourquoi le demandeur devra impérativement

être présent lors du dépôt. Les enfants de moins de 6 ans sont dispensés de cette prise d'empreintes ; ils devront néanmoins être présents au dépôt du passeport.

La Préfecture...

... recevra les dossiers par liaison sécurisée. Les agents de la Préfecture instruiront la demande et autoriseront la production et la délivrance du passeport.

Le passeport sera fabriqué...

... à l'Imprimerie Nationale (Douai - 59) après instruction du dossier par les services de la Préfecture, comme cela se passait avec le passeport électronique. Les passeports seront acheminés en mairie par porteur.

Le passeport sera remis...

... à son titulaire, aucune procuration ne sera acceptée. Une prise d'empreinte est effectuée afin d'identifier le titulaire. Le passeport sera obligatoirement délivré à la mairie du lieu de dépôt.

Le passeport biométrique sera valable...

... 10 ans pour un majeur, 5 ans pour un mineur.

Le passeport biométrique coûtera...

... 89 euros pour un majeur ; 45 euros pour un mineur de 15 ans et plus et 20 euros pour les mineurs de moins de 15 ans. 88 € ; 44 € ; 19 € si l'utilisateur fournit les photographies.

Pour toute précision sur ce nouveau dispositif :

www.interieur.gouv.fr rubrique vos démarches

www.val-doise.pref.gouv.fr rubrique démarche/passeport

Autres renseignements utiles :

Conseils aux voyageurs : www.diplomatie.gouv.fr/fr

Demander un acte de naissance en ligne :

www.actes-etat-civil.fr/DemandeActe/accueil.do

AVIS

Concessions perpétuelles à l'abandon

Le samedi 31 janvier 2009, Jean-Pierre Fohrer, le maire et ses adjoints, Françoise Wiltz et Alain Ferry présents au cimetière communal d'Haravilliers, ont procédé à la constatation de l'état d'abandon de concessions perpétuelles, centenaires ou trentenaires dont l'état de délabrement et de non-entretien justifie la reprise.

En conséquence, Monsieur le maire invite les héritiers, descendants, successeurs du concessionnaire ou les personnes chargées de l'entretien à se présenter sans délai en mairie.

Cet avis fera l'objet d'un affichage public.



LE POINT D'ACCÈS AU DROIT

Un service gratuit d'aide juridique pour des familles éloignées des centres urbains

Un Point d'Accès au Droit (PAD) mis en place, en 2005, par la Communauté de communes Val de Viosne et le Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD) du Val-d'Oise, avec la participation de nombreux partenaires, offre aux habitants du territoire un service gratuit de proximité pour le conseil et l'orientation juridique.

Le CDAD a été chargé de contacter les organismes susceptibles d'assurer des permanences de Points d'Accès au Droit ouverts au public à titre gratuit. Plusieurs organismes assurent aujourd'hui des permanences :

- l'Association pour le couple et l'enfant (APCE95), spécialisée dans la médiation familiale
- l'Association Vexin insertion emploi (VIE), spécialisée dans l'aide aux démarches de recherche d'emploi
- le Centre d'information des droits de la femme et de la famille (CIDFF95)
- le Pôle emploi dans le cadre du suivi mensuel des demandeurs d'emploi
- la Caisse d'allocation familiale (CAF)
- ainsi que des avocats, un notaire et des huissiers qui assurent des consultations juridiques qui se tiennent les mercredis et samedis matin sur rendez-vous.

NOUVEAU

Monsieur Rivoal, Conciliateur de Justice pour les cantons de Marines, Vigny, Magny-en-Vexin, vous reçoit afin de régler des conflits de voisinage ou de famille, entre propriétaires ou locataires ou entre particuliers et professionnels.

Permanence le dernier vendredi de chaque mois de 14h à 17h (au PAD), sur rendez-vous, à prendre en mairie de Marines au **01 30 39 70 21**.

Dans un local bien identifié avec le logo Point d'Accès au Droit et celui de la communauté de communes Val de Viosne situé près de la mairie, un agent de justice reçoit, chaque mercredi, les appels téléphoniques et le public et oriente les personnes vers des consultations appropriées qui se tiennent le samedi matin.

Présence le mercredi de 10h à 13h et de 13h 30 à 17h

RAPPELS

Collecte des objets encombrants

Les déchets d'équipement électrique ne sont plus collectés. Vous devez les déposer à la déchetterie de Marines, tout comme :

- Les gravats, sacs de plâtre, de ciment, de colle...
- Les produits explosifs (bouteilles de gaz)
- Les produits toxiques (batteries, piles, pot de peinture, huiles, produits agricoles, liquides ou produits inconnus)
- Objets dont le poids est supérieur à 50 kg
- Les déchets verts et les souches d'arbres (il est également interdit de jeter ses déchets verts dans la nature). Il est formellement interdit de brûler des déchets. Toute infraction constatée engendra une plainte à la gendarmerie.

Horaires d'été et adresse de la déchetterie de Marines

Lundi de 9h à 12h et de 14h à 19h, le mercredi de 14h à 19h, le samedi de 9h à 12h et de 14h à 19h et le dimanche de 9h à 12h, rue du Goulet à Marines.

Prochain ramassage

le mardi 27 octobre (sortir vos encombrants la veille au soir).

Constructions

Il est rappelé que toutes nouvelles constructions : garages, abri de jardin, véranda, ainsi que les modifications

d'ouverture de fenêtre, fenêtres de toit, ravalement de façade, toiture, pose de clôture... doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation en mairie.

Le bruit

Vive le printemps et les beaux jours qui sont de retour ! Malheureusement les gazons, pelouses et herbes commencent à pousser vigoureusement dans nos jardins. Et voilà que les tondeuses, taille-haies et autres outils de jardin à moteur font leur première sortie en grandes pompes... Pitié ! Nos oreilles souffrent lorsque tous ces appareils sont utilisés à des heures qui ne sont pas convenables (trop tôt le matin, heures des repas ou heures de sieste sous le marronnier...).

Vérifiez que vous êtes bien dans les créneaux horaires autorisés qui sont :

Jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30

Samedis de 9h à 13h et de 16h à 19h

Dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Stationnement et circulation des véhicules

Le stationnement des véhicules sur les trottoirs est interdit. Il gêne la circulation des piétons, particulièrement des personnes âgées, à mobilité réduite, et des enfants qui doivent descendre sur la chaussée pour poursuivre leur chemin. Les propriétaires doivent stationner leur véhicule le long des voies. Nous rappelons aussi que **la vitesse des véhicules est limitée à 50 km/heure** sur l'ensemble des hameaux qui composent la commune d'Haravilliers.



MANIFESTATIONS

Nettoyage de printemps

Un grand merci aux participants de la matinée « Nettoyage de printemps » organisée le dimanche 29 mars 2009 par la commune. Nous avons pu, sous un soleil timide, ramasser les débris qui jonchaient les bords de route et rendre ainsi un visage propre et agréable à notre village.



Karting en Val-d'Oise

En partenariat avec le Conseil général du Val-d'Oise, la commune a permis à 8 jeunes âgés de 12 à 17 ans de participer à une après-midi de karting à Corneilles-en-Vexin. Les participantes et participants ont hautement défendu les couleurs d'Haravilliers. Nous avons la chance d'avoir 3 qualifiés (Alexis Leguay, Steve Gradelet et Hugo Brosseau) pour la finale du 7 octobre 2009. Bonne chance aux finalistes.



Des plus jeunes aux moins jeunes

De Winnie l'Ourson au cowboy, ils étaient tous là lors de la soirée déguisée, le 7 mars 2009, où régnait ambiance et bonne humeur !



FORMATION DE SECOURISME

Prévention et secours civique niveau 1

Les objectifs sont de connaître, protéger, alerter les secours, réaliser les gestes de premiers secours et utiliser un défibrillateur.

À la mairie d'Haravilliers :

Samedi 10 octobre de 14h à 18h.

Dimanche 11 octobre de 9h à 12h.

Samedi 17 octobre de 14h à 18h.

Dimanche 18 octobre de 9h à 12h.

La présence aux 4 demi-journées est indispensable.

Tarifs : adultes (et jeunes hors commune) : 66 €.

Jeunes étudiants d'Haravilliers : 30 € (participation de la commune pour le différentiel).

Âge minimum : 12 ans.

Formation de remise à niveau de secourisme

À la mairie d'Haravilliers, le dimanche 18 octobre, de 14h à 18h. **Gratuit.**

Formation sécurité incendie

L'objectif est de savoir reconnaître et d'utiliser un extincteur sur un départ de feu pour éviter l'incendie.

À la mairie d'Haravilliers, le samedi 10 octobre, de 9h à 12h.

Tarif : 8 € par personne.

Inscription à la mairie au 01 30 39 74 02 ou auprès de Françoise Wiltz au 06 72 95 58 48 **avant le 1^{er} octobre 2009** (places limitées).

ÉTAT CIVIL

Naissances

Daviot-Ferry Samuel Damaso Marcel, le 19 décembre 2008
Ferrand Anna Juliette, le 25 janvier 2009
Popyk Eva Elisabeth Halina, le 30 janvier 2009
Le Metayer Sarah, le 14 février 2009
Carayon-Gradelet Lucas Florent Patrick Didier, le 15 février 2009
Leboulanger Maryus André Charles, le 23 mars 2009
Radouani-Garci Timéo, le 25 mars 2009
Blossier-Wiltz Clémence Françoise Emilie, le 6 avril 2009

Mariages

Tribouillard Paolo et Pouly Maud Léone, le 16 mai 2009
Huyghe Maxime Luc Franck et Votte Karine Josette Lysiane, le 30 mai 2009

Décès

Sicre Geneviève veuve Sans, le 19 février 2009
Lukasiewicz Maria (Famille Foucault), le 8 mars 2009
Boitel Simone, le 10 mars 2009

Une idée recette facile Le poulet à la citronnelle et aux raisins

Ingrédients

Un poulet d'un kilo et demi, un oignon coupé en lamelles, deux gousses d'ail hachées, 30 grammes de citronnelle, 50 grammes de raisins secs, sel, poivre, huile, 20 cl de bouillon de volaille (une tablette de bouillon de poulet à faire diluer), coriandre fraîche pour la décoration.

Préparation

Découper le poulet en morceaux et les faire dorer avec un peu d'huile dans une cocotte, enlever les morceaux de poulet dorés et les réserver, ajouter un peu d'huile dans la cocotte, ajouter les lamelles d'oignons et l'ail hachés et les faire dorer, ajouter la citronnelle découpée en fines lamelles et brasser le tout pendant une minute, remettre les morceaux de poulet, salez et poivrez à votre convenance, mélanger le tout, verser le bouillon de volaille, ajouter le raisin sec, couvrir et laisser mijoter 50 minutes à feu doux, servir dans un plat et ajouter les feuilles de coriandre, servir avec du riz.



WWW.HARAVILLIERS.COM

Vous souhaitez avoir des informations sur la vie de votre commune, les actions en cours, connaître ce que votre enfant mange à la cantine, avoir des renseignements concernant les démarches administratives à entreprendre : **www.haravilliers.com et donnez nous votre avis.**

